

Environnement pédagogique



+ Equipe pédagogique

La coordination pédagogique est réalisée par une directrice adjointe, puéricultrice, cadre supérieur de santé.

La formation est assurée par des formateurs permanents, des cadres de santé puériculteurs.ices, chargés d'enseignement et des intervenants sollicités pour leurs compétences (enseignants universitaires, médecins, professionnels de l'enfance, ...).

Venir à l'IFP



Accès :

Tram E arrêt : Mélanie
Bus 15 arrêt : Saint François
Bus C6 arrêt : Robertsau Eglise

CONTACTEZ-NOUS

INSTITUT DE FORMATION EN PUÉRICULTURE

1 Rue David Richard - BP 426
67091 Strasbourg CEDEX
03.88.11.56.65
lrf.puericulture@chru-strasbourg.fr

Handicap :

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter pour les modalités d'adaptation à l'adresse : referenthandicapifp@chru-strasbourg.fr

formation.chru-strasbourg.fr



DEVENEZ INFIRMIER.E PUÉRICULTEUR.ICE

INSTITUT DE FORMATION EN
PUÉRICULTURE
(IFP)



L'infirmier.e puéricultrice.ice

L'infirmière puéricultrice ou l'infirmier puériculteur exerce des fonctions de soins, d'éducation, de prévention, de gestion et de coordination auprès des enfants de la naissance à l'adolescence et de leur famille.

Spécialiste de l'enfance et de l'adolescence, elle/il mobilise son expertise pour poser des diagnostics de santé et de développement de l'enfant et pour mettre en œuvre un projet avec l'enfant ou le groupe d'enfants et ses parents.



Travaille en milieu

Hospitalier

- Etablissements et services accueillant des enfants malades (pédiatrie, réanimation néonatale, services d'urgences)
- Services de maternité
- Services de pédopsychiatrie

Extra hospitalier

- Etablissements d'accueil du jeune enfant
- Structures accueillant des enfants en situation de handicap
- Structures d'aide sociale à l'enfance
- Protection maternelle et infantile

Accès à la formation

Conditions d'admission

- ✓ Etre titulaire du Diplôme d'Etat d'infirmier ou de sage-femme ou être en dernière année de ces formations.
- ✓ Réussir les épreuves de sélection

Sélection en 2 étapes

1. Etude de dossier

2. Épreuve orale

Formation par la voie de l'apprentissage

Pour tout renseignement, veuillez consulter le site : www.santestcfa.fr



Coût de la formation

Consulter le site : fss.grandest.fr

La formation

1° Identifier les besoins d'un enfant ou d'un groupe d'enfant (recueil d'informations, observation, analyse, discernement du besoin).

2° Répondre à ces besoins (inventaire des ressources, élaboration des différents types de réponse, choix de la réponse, mise en place d'action, évaluation et éventuel réajustement) en agissant en priorité dans les milieux où les besoins et les facteurs de risque sont les plus importants.

3° Promouvoir une politique de progrès en matière de santé de l'enfant par des actions de prévention, d'éducation, de recherche auprès : de parents, d'enfants, d'autres élèves en formation, et de professionnels concernés par l'enfant.

4° Participer à l'administration d'un service ou d'une institution d'enfants (former, animer, organiser, gérer) en se situant dans une équipe pluridisciplinaire et en liaison avec les différents intervenants auprès de l'enfant et de sa famille pour une action concertée.

Formation alternant cours théoriques et stages.

Arrêté du 26/04/2022 autorisant l'expérimentation filière IPDE par l'IFP de Strasbourg : universitarisation

1ère année :
Double cursus

→ DE de puéricultrice

→ Niveau Master 1 (60 ECTS)

2ème année :
Possibilité de poursuite
d'études en Master 2

→ Parcours hospitalier

→ Parcours extra hospitalier

Principes d'évaluation

- Validation des unités d'enseignement
- Validation des stages
- Attribution des crédits européens : 30 ECTS par semestre